COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CEVENNE DES HAUTS GARDONS
SEANCE DU 20 JANVIER 2012

Les délégués de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons se sont réunis vendredi 20 janvier 2012 à 18 h 00 à la salle la Cuisinasse à Sainte Croix Vallée Française sous la présidence de Monsieur Hubert **PFISTER,** Président.

Etaient présents : Jean-Max **ANDRE**, Marianne **PASCAL**, Jeanine **MONOD-JULIEN**, Françoise **SAINT-PIERRE**, Bernard **GUIN**, Pierre **FESQUET**, Etienne **DIVOUX**, François **FAURE**, Annie **GOISET-PASCAL**, Véronique **GUELAUD**, Evelyne **SAINT MARTIN**, Michèle **MANOA**, Michel **COLRAT**, Jean **HANNART**, Gérard **CROUZAT**, Jean-Pierre **HOURS**, Marguerite **JULLIAN**, Michel **SALLES**.

Pouvoirs : Noëlle **PRATLONG** donne pouvoir à Bernard **GUIN**.

Absents : Josette **GAILLAC**, Jérôme **GALTIER**, Monique **PASTRE**, Sandrine **MARMEYS**, Pierre **PLAGNES**, Michel **LOUISNARD**.

Madame Annie GOISET-PASCAL a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président excuse Monsieur Jean Claude Pigache absent en raison de problèmes de santé Un intérim devra être prévu pour 5 à 6 mois car Monsieur Pigache s'occupe de plusieurs dossiers :
- Culture : Madame Annie Goiset Pascal,
- Contrat Educatif Local : Michel Manoa
- Natura 2000, proposition Madame Josette Gaillac, présidente de la Commission Environnement (qui a récemment été réorganisée pour suivre les dossiers SPANC, Natura 2000, le SMAGE des Hauts Gardons…).

Affaires financières :

1. Restes à Réaliser : délibération non obligatoire, ni nécessaire.
2. Emploi du gardien de la déchetterie : ***délibération :*** **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité renouvelle le contrat du gardien de déchetterie pour 3 ans à compter du 11 février 2012 à raison de 10h hebdomadaires. Missions : gardiennage de la déchetterie, réception livraison de carburants, suivi centre de stockage de gravats et d'inertes.**
3. Heures Complémentaires secrétariat : ***Délibération :*** **Le Conseil Communautaire décide d'un contrat complémentaire de 10 heures hebdomadaires à Christelle Jullian et Muriel Gras à partir du départ de Christel Fratto et jusqu'au vote du budget, soit pour les mois de février et mars. À l'unanimité.**

- Lecture de la lettre d'un des agents de développement : Après discussion, le Conseil Communautaire, sans visibilité financière actuellement, attend le vote du budget pour un éventuel remplacement, et peut envisager dans un premier temps d'augmenter les heures de l'autre agent de développement.

4. Contrat pour besoin occasionnel : ***délibération :*** **le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de faire un contrat occasionnel à M. Bouat pour le premier trimestre pour le montage du budget, dans le cadre des crédits prévus et sur des missions précises.**
5. Contrat Educatif Local : ***Délibération :*** **le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'affecter 20 021 € sur la ligne CEL.** Courrier d'information envoyé aux associations les invitant à présenter des demandes de subventions auprès d'autres financeurs.

Affaires Générales :

6. Contrat Enfance Jeunesse :

Délibération : **le Conseil Communautaire décide du principe de faire un travail commun élus / parents pour un fonctionnement moins onéreux, et s'engage à proposer l'inscription au BP des crédits nécessaires au fonctionnement des crèches sous réserve d'un réexamen du budget de l'association, à 16 voix pour et 4 abstentions.**

Délibération **: le Conseil Communautaire décide du principe de proposer l'inscription en dépense et recette de cette participation pour le Centre de Loisirs et la garderie périscolaire.**

Développement :

7. Loyer de la Maison Chaptal : **Délibération : le Conseil Communautaire à l''unanimité décide d'un loyer de 550 € par mois pour le logement de la Maison Chaptal.**

8. Avenant n°3 dans le cadre de l'OPAH :

Délibération : le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de demander des explications sur l'augmentation de la participation, le cout total de l'animation.

9. Lot Carrelages ATV :

Délibération : le Conseil Communautaire autorise le Président à attribuer le marché du lot carrelages pour l'Atelier de Transformation Végétale après analyse des offres et à signer le marché et tous autres documents s'y rapportant.

10. Avenant au Marché du Pompidou :

Il apparait que certains travaux prévus ne sont pas réalisés et des modifications ont été apportées. Pour les bonnes règles, il convient de faire un avenant au marché pour la renonciation à certains travaux et pour en engager de nouveaux.

Délibération : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de réaliser un avenant pour les travaux à l'Epicerie Boulangerie au Pompidou et mandate le Président pour signer l'avenant et tous autres documents s'y rapportant.

Village de Vacances :

11. Proposition de la Commission : **Délibération : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'embaucher deux personnes en CAE pour la saison touristique 2012 à 20h hebdomadaires pour 6 mois à partir du 15 mars 2012.** Embauche menée par la responsable du personnel du village de vacances

En ce qui concerne l'étude de faisabilité effectuée au VVF, il convient désormais de présenter le dossier aux financeurs et notamment à la Région LR afin de connaitre la hauteur des financements possibles. Il convient d'impliquer Christine Bussière dans cette démarche.

Natura 2000 :

12. Demande de subvention 2012 et avenant au contrat de Luc Capon :

Plan de financement étudié avec M. Jean Claude Pigache et le chargé de mission Natura 2000. Intègre une revalorisation du salaire du chargé de mission, (enveloppe initiale respecté).

Délibération : le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve ce plan de financement, et mandate Monsieur le Président pour solliciter les financeurs et signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération : le Conseil Communautaire, à l'unanimité accepte la demande du chargé de mission pour la réévaluation de son salaire suivant le plan de financement 2012 de l'opération, et dans l'enveloppe initiale prévue.

Services Techniques :

13. Redevance d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers et assimilés : Sur propositions de la Commission.

- Tarif de la redevance : la Commission a étudié la possibilité d'augmenter la redevance. Un vote au sein de cette commission a été effectué : 6 voix pour et 1 contre pour l'augmentation, 1 voix pour aucune augmentation, 4 voix pour une augmentation de 1 €, 2 voix pour une augmentation de 2 €.

M. Jean Max ANDRE, président de cette commission est contre une augmentation car de nouveaux efforts pour diminuer le volume des déchets seront demandés à la population lors de la mise en place du Plan Local de Prévention des Déchets et la mise en place du Centre de Stockage sur Gabriac.

Proposition : pas d'augmentation et explications sur la facture sur la mise en place du Plan Local de Prévention des Déchets. **Délibération : le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le tarif de la redevance d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers et assimilés.**

- Demande d'exonération de Monsieur Sully RAUZIER : **Délibération : le Conseil Communautaire, à 19 voix pour et 1 abstention, vote contre l'exonération de Monsieur Sully Rauzier pour son Camp de Scout.**

- Le prorata : pour simplifier le travail du secrétariat, de la Trésorerie et afin de limiter les impayés, la Commission s'est posé la question du prorata de la redevance en fonction de la période d'occupation du logement, ou bien de facturer la redevance à la personne qui occupe le logement au 1er janvier de chaque année. ***Délibération* : le Conseil Communautaire décide à l'unanimité que la redevance d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers et assimilés soit facturée à la personne présente dans le logement au 1er janvier de chaque année, à charge pour celle-ci de demander le prorata pour les mois occupés par une autre personne.**

- Exonération pour gros travaux : **Après discussion, le Conseil Communautaire refuse d'exonérer les habitations qui font l'objet de gros travaux de la redevance d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Le Conseil Communautaire rappelle sa position concernant le maintien de cette redevance pour les gîtes non loués.**

- Remplacement d'Alain Benoit : ***Délibération :* le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de lancer un appel à candidature pour un poste de remplaçant d'un agent de salubrité.**

- Recensement des besoins en containeurs OM : chaque commune devra recenser ses besoins en containeurs et les transmettre au secrétariat de la Cté de Communes.

14. Travaux d'accès au centre de stockage de gravats et d'inertes à Gabriac :***Délibération :* le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord de principe à l'entreprise Rouvière pour réaliser ces travaux d'accès au centre de stockage de gravats et d'inertes situé sur la Commune de Gabriac pour la somme de 8 860 € H.T.**
15. Fonctionnement des services techniques : propositions de la Commission :
    La Commission a remarqué que les communes ne demandent plus autant les services d'un des agents services, et propose que les communes mettent à disposition leurs agents communaux pour le débroussaillage des sentiers en échange d'heures gratuites de cet agent.
    Cet agent a demandé à passer à temps partiel à 90% (32 heures hebdomadaires) à partir du 1er janvier 2012. ***Délibération :* le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte la demande de cet agent et décide de passer cet agent à temps partiel à 90%.**
    Proposition : créer une équipe technique au village de vacances avec l'agent du VVF, et les deux agents du service général.

Station Carburant

16. Contrat de maintenance TOKHEIM : ***Délibération :* le Conseil Communautaire donne un accord de principe pour prendre un contrat de maintenance avec la société TOKHEIM Services France sous réserve de vérification des formules proposées par Monsieur Jean Hannard.**

Questions diverses

17. Coopérative Fromagère de Moissac V.F. : nantissement pour la station d'épuration : ***Délibération :* le Conseil communautaire, par 19 voix pour et 1 abstention, décide de lever le nantissement de la Station d'épuration de la Coopérative fromagère de Moissac V.F. à hauteur de 105 000 € dans l'attente du versement du solde de la subvention de l'Agence de l'Eau, mandate Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires.**
    Rappel : prévoir une manifestation pour la réception de la Marianne d'Or avec Madame Camille DAVOUX, directrice de la Coopérative Fromagère de Moissac V.F., après les échéances électorales, et après les congés d'été, soit dans la deuxième quinzaine de septembre.
18. Inauguration de l'Epicerie Boulangerie du Pompidou : Madame Françoise Saint Pierre, maire du Pompidou, annonce qu'elle souhaite inaugurer l'épicerie boulangerie le 10 février 2012 en soulignant que cette inauguration est attendue par la population du Pompidou, et que M. le Sous-Préfet pourra être présent à cette date.
    Monsieur le Président précise qu'à partir du 12 février commence la période de réserve des élections sénatoriales, suite au recours de M. Jacques Blanc. Il insiste sur l'importance de la représentation communautaire car elle est porteuse du projet.
    Un débat s'instaure, et les élus communautaires pensent que cette date est inopportune du fait de ces élections. Madame Saint Pierre souhaite maintenir la date et que cette inauguration se ferait alors au niveau municipal. Elle demande au Conseil Communautaire si le logo de la Cté de Communes doit être maintenu sur les invitations. Monsieur le Président répond qu'il est évident que ce logo doit

apparaître car la Cté de Communes est non seulement porteuse du projet, mais également financeur, au même titre que les autres partenaires (Région L.R., Conseil Général…)

Devant le désaccord du Conseil Communautaire pour une inauguration le 10 février, Madame Saint Pierre et Monsieur Guin quittent la salle.

Les élus communautaires, après un long débat, préfèrent décider d'une date d'inauguration après toutes les échéances électorales.

Délibération : **après en avoir débattu, et à 17 voix pour et 1 abstention, le Conseil Communautaire décide de prendre une délibération en ces termes : « compte tenu des échéances électorales, la Communauté de Communes demande que l'inauguration de l'épicerie boulangerie située sur la Commune du Pompidou ait lieu le samedi 23 juin 2012. »**

19. Suivi des chantiers en cours :

    Maison Chaptal : travaux en cours et bien avancés. Aucun problème à signaler.

    Pompidou (logement et commerce) : travaux commencés. L'architecte absent aux réunions de chantier : à contacter. Nombreux problèmes constatés. L'agent de développement se rendra sur place pour faire le point sur la situation.

    Atelier de Transformation Végétale : travaux débutés.

20. Groupe de travail Taxe de Séjour : Monsieur Michel Colrat, président de la Commission Tourisme propose une réunion de réflexion sur la taxe de séjour, en présence de Madame Marie Hélène DUPY et de Mme Christine Bussière, et invite un élu par commune à y participer (petit groupe de travail).
21. Groupe de travail sur les finances : réunion le 13 février à 10h.
22. Fonds de concours Maison écologique des arts et des sports : Le fonds de concours s'élève à 50% de l'apport de la Communauté de communes soit environ 100 000 €. Répartition entre les communes bénéficiaires de cet investissement à définir (Sainte Croix Vallée Française, Molezon, Moissac Vallée Française et Gabriac).
23. Plan Environnement Paysager de Moissac : aménagement de la Boissonnade : lancement de la consultation pour les travaux d'accès au temple de la Boissonnade : la déclaration de commencement des travaux a été déposée. Le projet est lancé. Les travaux pourront bientôt commencer.
24. Projet de délibération pour l'aménagement de la forêt jouxtant le village de vacances du Martinet :

    Délibération : **Adoptée à l'unanimité comme ci-dessous.**

    « Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire : Depuis le 31 décembre 2010, l'aménagement de la forêt de la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons est terminé (1996-2010). Propriétaire également du village de vacances du Martinet jouxtant cette forêt, la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons étudie actuellement le réaménagement de ce centre de villégiature. Pour une vision d'ensemble, le Conseil Communautaire désire que soit menée en même temps la révision de l'aménagement de cette forêt dont le but immédiat restera l'accueil et l'éducation du public, tout en favorisant une sylviculture dynamique et adaptée. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire : Demande à ce que l'Office National des Forêts, déjà gestionnaire, réalise l'étude de cet aménagement au cours de l'année 2012 et mandate Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaire. »
25. Réunion : le 31 janvier avec le Pays GCC à la Salle Prunet pour fixer la participation des Communautés de Communes au Pays Gorges Causses Cévennes qui passerait de 2€ par habitant à 3.50€, soit une augmentation considérable. La participation serait au total de 6 212 € au lieu de 3 550 €.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.